



PREFET DE L'EURE

DOSSIER DE PRESSE

GESTION DE L'EPISODE NEIGEUX EXCEPTIONNEL PAR LES SERVICES DE L'ETAT ET DU CONSEIL GENERAL

Le département de l'Eure a connu ces quatre derniers jours un épisode neigeux exceptionnel au cours duquel les services de l'Etat et du conseil général se sont fortement mobilisés pour assurer la sécurité de la population.

Chronologie de la gestion de crise :

Dès lundi 11 mars, 03h00, Météo-France a placé le département de l'Eure en vigilance orange pour un risque de chutes de neige ce qui s'est traduit par une mise en alerte de l'ensemble des services de l'Etat et des gestionnaires de voirie. Par ailleurs, la préfecture a adressé à l'ensemble des maires du département un message d'alerte diffusé via un automate d'appel.

Parallèlement, au niveau de la zone de défense et de sécurité Ouest, a été activé le Centre régional d'information et de coordination routière renforcé (CRICR), basé à Rennes.

A 17h, au vu de la dégradation des conditions climatiques, le préfet après consultation du conseil général a décidé de suspendre les transports scolaires et d'interdire les poids lourds sur le réseau routier départemental pour anticiper une dégradation des conditions de circulation.

Le préfet a activé le centre opérationnel départemental (COD). Cette cellule de crise permet une remontée et des échanges d'informations entre acteurs qui facilitent la prise de décisions et la conduite stratégique de crise jusqu'au retour à la normale.

Pendant plus de 48 heures, ont été impliqués au côté des services de la préfecture :

- conseil général (gestionnaire du réseau routier départemental) ;
- direction départementale des territoires (pour la gestion des autoroutes et routes nationales)
- service départemental de secours et d'incendie (sapeurs-pompiers),
- gendarmerie,
- police nationale,
- délégation militaire départementale.

Comment fonctionne le COD ? Sous l'autorité du préfet, il est organisé en différents espaces qui permettent coordination, analyse, direction, information ou encore expertise :

La salle de situation permet à l'ensemble des acteurs d'avoir une vision générale de l'événement en cours. C'est dans cette salle que le préfet réunit les services présents pour faire des points de situation ou pour participer à des conférences téléphoniques interdépartementales.

La conduite stratégique de crise :

Dès le début de la crise, le COD de l'Eure avec les COD des départements limitrophes et la zone de défense et de sécurité Ouest, ont œuvré pour définir **une stratégie zonale de circulation**.

2 aspects devant être pris en considération :

- éviter la paralysie des grands axes de circulation du département par un blocage des voies par les poids lourds,
- éviter un afflux de poids lourds vers les départements voisins dont les axes de circulation étaient bloqués.

L'objectif a été d'éviter que les poids lourds circulant sur les autoroutes (A13, A28) et les routes nationale (RN12, RN13, RN154) n'accèdent aux départements du Calvados et de la Seine Maritime où les réseaux routiers étaient paralysés par la neige.

La décision a été donc rapidement prise d'**interdire la circulation des poids lourds sur le réseau du département de l'Eure** et d'**organiser leur stockage en amont**, là où les places étaient disponibles.

Ces stockages ont été organisés à :

- sur l'A13 à Heudebouville et à Beuzeville ;
- sur la RN154 à Hedreville et sur l'aire de Tivoli ;
- sur la RN12 à Armentière sur Avre, Acon et La Madeleine Nonancourt (rond-point des Anglais),
- sur la RN13 à Chaignes.

Ces mesures ont permis de maintenir **la fluidité du trafic et de préserver la circulation pour les véhicules légers** qui ont pu rouler sur ces axes pendant tout l'épisode neigeux.

Au vu de l'amélioration des conditions climatiques observée dès la matinée du 13 mars, la levée du dispositif s'est effectuée axe par axe de **manière progressive et concertée** avec la zone de défense et de sécurité Ouest et les départements voisins.

Priorité a été donné au rétablissement de la circulation sur l'A28 pour permettre le dégagement des poids lourds vers le Sud. Cette levée coordonnée des dispositifs a favorisé un retour à la normale dans des délais très satisfaisant en régions Haute et Basse Normandie.

Rapidement, les poids lourds ont été autorisés à rouler de nouveau sur l'ensemble du réseau autoroutier et routier national du département. Les axes routiers structurants leur ont été rouverts en fin de journée à l'exception de sections de routes départementales pour empêcher les flux vers la Seine Maritime. Le réseau secondaire a été rendu à la circulation des poids lourds hier à midi.

La communication de crise :

Les arrêtés préfectoraux et zonaux ont été diffusés au fur et à mesure de leur édition sur le site internet de la préfecture et la page Facebook « préfet de l'Eure ». Ces deux médias ont été particulièrement consultés :

Le site internet a reçu du 10 au 14 mars **10 000 visites par jour** en moyenne (500 à 1000 en règle générale) avec **un pic le 13 mars 14 349 visites**.

Quelques chiffres sur notre page Facebook « Préfet de l'Eure » :

- ✓ L'annonce de la neige publiée le 10 mars a été vue par **2768 personnes**.
- ✓ L'actualité sur l'interdiction des transports scolaires le 14 mars a été vue par **7068 personnes**.

Des points de situation ont été régulièrement diffusés et communiqués aux médias locaux. La directrice de cabinet est intervenue à deux reprises à l'antenne de France Bleu en direct. Elle a donné une dizaine d'interviews aux médias.

Un standard téléphonique a été ouvert pour répondre aux questions des usagers. **680 appels** ont été reçus à la cellule de crise.

Les moyens opérationnels mobilisés :

- Les gestionnaires de voirie, grâce à leur dispositif de viabilité hivernale, ont mobilisé en continue équipes et camions pour traiter les routes : pour le conseil général, **50 camions équipés d'unité de raclage/salage** ont parcouru **40 000 km** durant **3 jours** et répandu environ **3 000 tonnes de sel** sur le réseau routier. Ont été appelés en renfort 50 agriculteurs et 10 entreprises de travaux publics pour aider au dégagement des congères à l'aide de chargeur (formation de congère sur plus d'un mètre de hauteur sur les secteurs les plus touchés au Nord de l'axe Bernay / Pacy sur Eure).
- **Jusqu'à 1600 poids-lourds ont été stockés sur l'ensemble du département** mobilisant gestionnaires de voiries et gendarmerie nationale.
- Pour le ravitaillement des chauffeurs de poids lourds, sur l'autoroute, il a été assuré par la SAPN et Routalis avec l'appui de la Croix-Rouge et de la gendarmerie. Sur les autres réseaux, il a été organisé par les maires des communes qui ont fourni boissons chaudes, sandwiches, fruits ... avec l'appui de la gendarmerie et des pompiers. Un dispositif d'hébergement a été proposé dans

des salles communales ou hôtels. Seuls cinq conducteurs de poids-lourds ont souhaité être hébergés.

- **Aucun naufragé de la route n'a été déploré sur le département.**

Des action préventives menées pour diagnostiquer les risques d'effondrement des immeubles à toits plats :

Les forts cumuls de neige tombée ont nécessité une surveillance toute particulière des toitures des établissements recevant du public (ERP). Les services de l'Etat ont mené des actions de sensibilisation à destination des maires et exploitants :

- diffusion d'un message d'appel à la plus grande vigilance concernant les accumulations de neige sur les toitures des ERP auprès de l'ensemble des maires du département (via l'automate d'appel) ;
- recensement de 9 chapiteaux, tentes et structures du département et appel individualisé à chacun des exploitants leur demandant de ne pas ouvrir leur établissement ;
- reconnaissance et évacuation par les services d'incendie et de secours dans 6 ERP (3 surfaces commerciales, 2 cabinets médicaux et 1 groupe scolaire).

Effectifs de fonctionnaires mobilisés

- 220 personnels du groupement de gendarmerie de l'Eure ont été engagés quotidiennement,
- 40 fonctionnaires de police engagés sur l'ensemble des 3 circonscriptions,
- 475 pompiers engagés sur le terrain (tous types d'interventions),
- 220 agents du Conseil général,
- 20 agents des services de l'Etat (préfecture / direction départementale des territoires) se sont relayés 24H/24 en COD.

